

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu de la séance du 28 Juillet 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Hervé CAVILLON, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Thierry PALLEGOIX, Aimé NICOLIER, Christophe RIGOLLET (donne pouvoir à N. LIGERON), Eric DARBON

19H00 : Visite du gymnase et du terrain multi-sports

Validation du compte rendu du 29 juin 2015 à l'unanimité des présents

1. Modification du tableau des emplois

Le président expose que lors de la préparation du budget, les élus avaient entériné la création d'un poste d'aide comptable à mi-temps qui devait être de nature contractuelle vu l'instabilité des périmètres des communautés de communes.

Cependant l'agent d'accueil titulaire, Carine Gabillet qui était en congé parental, revient et le Président propose qu'elle occupe le poste à mi-temps d'aide comptable en complément de son mi-temps accueil. Un agent titulaire ne pouvant être placé sur un emploi contractuel dans la même collectivité, il conviendrait d'ouvrir ce poste pour un volume horaire de 17H30 par semaine dans le tableau des emplois communautaires.

L'organigramme de la collectivité est joint en sous annexe 1.

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents la modification du tableau des emplois par la création d'un poste permanent à mi-temps (grade des adjoints administratifs, de catégorie C).

2. Renouvellement poste contractuel de chargé de développement :

Le président expose que le contrat de 3 ans de Sonia Berthollet se termine le 1^{er} octobre 2015. C'était un élément incontournable du schéma de développement économique qui a permis la commercialisation de la ZA des Reisses, du bâtiment paramédical. En outre il a eu pour effet de décharger la DGS des marchés publics d'investissement. Au vu des projets à venir en investissement et des dossiers suivis par la DGS (fusion, services jeunes, projet culturel, club chercheurs d'emplois, etc), le président propose de renouveler ce contrat pour 3 ans. L'appellation « chargé de développement économique » sera modifiée en « chargé de développement territorial » afin de coller à la réalité des missions effectuées.

Les élus souhaitent qu'elle passe dans les communes pour se faire connaître.

Thierry Faussurier insiste sur l'importance de l'économie dans la fiche de poste de cet agent.

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents le renouvellement pour 3 ans du contrat de chargé de développement territorial.

3. Contrat service-jeunes : avenant n°1

Le président expose que les travaux ainsi que les procédures administratives en cours ont pris du retard. L'ouverture en septembre du « service jeunes » n'est pas envisageable. En outre Leo Lagrange doit déposer un dossier de déclaration d'ouverture du centre de loisirs jeunes accompagné de l'attestation de la visite de sécurité du SDIS. Or celle-ci ne pourra avoir lieu qu'après la réalisation des travaux. Leo Lagrange propose donc d'ouvrir le centre de loisirs jeunes au 1^{er} janvier 2016.

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents l'avenant au contrat « gestion et animation du service jeunes 11-16 ans » reportant l'ouverture du service au 1^{er} janvier 2016 et non plus 1^{er} septembre 2015.

4. Travaux espace jeunes-salle vidéo-conférence : avenants

Les avenants n'ayant pas été reçus à temps, ce point est retiré de l'ordre du jour

5. DM n°1 Budget annexe de Cormoz : apurement du compte 1069

Le président expose qu'à la demande de la trésorerie, il convient d'apurer le solde débiteur du compte 1069 utilisé lors de la réforme de la M 14 en 2006 pour la mise en œuvre de la simplification du rattachement des ICNE à l'exercice, dont le montant s'élève à 42,40 €.

Il proposera de procéder à cet apurement du compte 1069 soit :

- par une opération d'ordre semi-budgétaire avec un mandat au compte 1068 qui permettra au comptable public de créditer le compte 1069
- par une opération non budgétaire du comptable public qui nécessitera, par contre, la correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif

Le Président proposera d'apurer le compte 1069 par une opération d'ordre semi-budgétaire et de modifier, par DM n° 1 du budget annexe Zone de Cormoz 2015, les crédits budgétaires comme suit :

Investissement

Dépenses :

Art. 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé - 43,00 €

Recettes :

Art. 1641 : Emprunts en euros + 43,00 €

⇒ Délibération approuvant ou non cette décision modificative n°1 du budget annexe de Cormoz.

6. DM n°3 Budget principal : apurement du compte 1069

Le Président exposera qu'à la demande de la Trésorerie, il convient d'apurer le solde débiteur du compte 1069 utilisé lors de la réforme de la M 14 en 2006 pour la mise en œuvre de la simplification du rattachement des ICNE à l'exercice, dont le montant s'élève à 4 086,05 €.

Il proposera de procéder à cet apurement du compte 1069 soit :

- par une opération d'ordre semi-budgétaire avec un mandat au compte 1068 qui permettra au comptable public de créditer le compte 1069
- par une opération non budgétaire du comptable public qui nécessitera, par contre, la correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif

Le Président proposera d'apurer le compte 1069 par une opération d'ordre semi-budgétaire et de modifier, par DM n° 3 du budget principal 2015, les crédits budgétaires comme suit :

Investissement

Dépenses :

Art. 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 4 087,00 €
Art. 022 : Dépenses imprévues	- 4 087,00 €

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve cette décision modificative n°3 du budget principal

7. Consultation « acquisition d'un véhicule 9 places avec boîte automatique » : déclaration marché infructueux et relance d'une nouvelle consultation

Le Président expose que malgré une consultation directe en direction de 7 garages de marques différentes, aucune offre n'a été déposée. Le Président propose donc de déclarer infructueuse la consultation. Il convient donc de relancer la consultation rapidement pour un véhicule 9 places sans boîte automatique car la subvention de la CAF est caduque au 31/12/2015. Cette modification empêcherait donc l'agent en situation de handicap d'effectuer la mission de chauffeur du projet passerelle et le surcout en fonctionnement serait de 1400 €/an pour la phase 1 du projet passerelle (de fin avril à fin juin) avec la difficulté de trouver un agent pour 8H/semaine sur 4 jours.

Il conviendra de laisser un critère important aux délais de livraison pour garder la subvention CAF.

⇒ Le conseil communautaire à 22 voix POUR + 1 abstention approuve le lancement de la consultation pour un véhicule 8 minimum et 9 places maximum classique, variante occasion récente.

8. Etude Cap3b sur les enjeux de la stratégie économique

Le Président expose que la commission économique de Cap3b propose de mener une étude sur les enjeux de la stratégie économique du territoire, ce qui serait utile au SCOT notamment pour la hiérarchisation des zones activités. Cette étude sera financée par Cap3b intégralement.

⇒ Le conseil communautaire approuve sa participation à cette étude de Cap3b, à l'unanimité des présents

9. Ancienne Beurrerie : choix des entreprises

Le Président expose les résultats de la commission d'appel d'offres de la SEMCODA et Communauté de communes (sous annexe n°2).

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents le choix des entreprises suite au tableau d'analyse des offres.

Questions diverses :

Décisions récentes du Président liées aux délégations de juin 2015

- **D2015_06_17_63 – Camion benne OM : Contrat de visite technique pour benne**
Société FAUN ENVIRONNEMENT, pour un montant de 2 040 €HT annuel, pour une durée d'un an
- **D2015_06_24_64 – Construction des vestiaires du stade multisports : attribution du marché de maîtrise d'œuvre :** Architecte Cucchia de Foissiat pour un montant de 17 000€HT, soit un taux de rémunération de 8.5%

- **D2015_06_24_065 – Consultation pour assistance rédaction Ad'Ap : Attribution du marché au** Bureau d'Etudes SICA CENTRE EST à Charnay les Macon, pour un montant de 6 025 €HT

- 200 route de Chalon : Gabriel Masse, plombier est intéressé pour faire un showroom.

- M. Moreira, le kinésithérapeute va occuper les locaux de M. Boisdanghien.

- Le cabinet Alkhos qui a été missionné pour une étude de faisabilité de la voie verte par Cap3b a rencontré les 3 maires concernés (Saint Trivier de Courtes, Mantenay-Montlin et St Julien sur Reyssouze)

- Appel à candidature écomobilité :

Mme Guyon rappelle que la mobilité est une problématique transversale sur notre territoire rural et qu'un groupe de travail CAF-MDS-Communautés de communes des cantons de St Trivier de Courtes et Pont de Vaux- associations caritatives a travaillé sur ce thème pendant près de deux ans avec la création d'un questionnaire et d'une analyse de celui-ci par un cabinet spécialisé. Une réunion publique avait eu lieu fin 2014 sur ce sujet. Au-delà de l'enquête, il convient de saisir les opportunités d'aides pour la mise en place d'actions favorisant la mobilité et plus spécialement l'éco-mobilité, c'est-à-dire les transports en commun, le vélo, le covoiturage, etc. le Bureau avait donc autorisé Perrine Mansion-Berjon à répondre à un appel à projets de la Région qui aide à l'émergence de tels projets sur le territoire. Cette aide technique est totalement prise en charge par la région si notre dossier est retenu.

- Monsieur Brunet s'interroge sur l'article de presse envisageant de débaptiser le collège Louis Vuitton.

Mme Guyon dit que c'est une structure à l'échelle départementale qui sera baptisée en l'honneur de Jean Pépin et non le collège. C'est donc une information erronée qui est parue dans le journal.

- Terrain situé à l'arrière de l'ancienne beurrerie (parcelle C998) : le réparateur de voitures a une maladie grave et a suspendu la vente pour le moment.

- Le GAEC du Grosbuis a définitivement abandonné le projet sur la zone des Reisses (lot n°3).